

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SCEA du Motty sur la commune principale de l'AIOT ZA les plantes 85370 NALLIERS.

La référence de votre dossier est A-3-UNTM9N6HP et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 04/08/2023 à 17h04 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **79790951200015**

Organisme : **ACCOMPAGNEMENT CONSEIL et TERRITOIRE**

Fonction : **GERANT**

Personne morale

N° SIRET **84408081200010**

Raison sociale **SCEA DU MOTTY**

Forme juridique **Société civile d'exploitation agricole**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

49 CHEMIN NALLIERS

85370 NALLIERS

Signataire

Qualité : **gerant**

Référent

Fonction : **gerant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SCEA du Motty**

Description des activités :

La société civile d'exploitation agricole (SCEA) du MOTTY est spécialisée dans le secteur d'activité de l'élevage de chevaux et autres équidés. Afin de valoriser les déchets verts produits dans le cadre de l'entretien de l'exploitation mais aussi par les exploitations agricoles alentours, la SCEA du MOTTY souhaite disposer d'une plateforme de compostage. A ce titre, la SCEA du MOTTY souhaite exploiter pour partie les parcelles YW142, 144, 161 et 166 sur la commune de Nalliers (85). La superficie concernée par le projet est d'environ 13 550 m², soit environ 50 % de la superficie totale des parcelles. Le projet a fait l'objet d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel, certificat délivré en date du 24 mai 2023.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

ZA les plantes

85370 NALLIERS

X : 389366

Y : 6604825

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2780	2780-1-c	Compostage de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 29 t/j	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les seules eaux présentes sur le site sont les eaux de ruissellement dues aux précipitations.

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Bassin de rétention

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **390**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

/

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Les émissions de poussières seront limitées, elles sont liées à la circulation des engins et poids lourds sur le site. Afin de limiter les émissions de poussières, les voies de circulation seront arrosées autant que de besoin. Les émissions de gaz d'échappement sont celles des engins et poids lourds circulant sur le site. Compte-tenu de l'activité, ces émissions resteront limitées. D'autre part, le matériel utilisé est conforme aux réglementations en vigueur et leur entretien est réalisé périodiquement.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

/

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'entretien et la maintenance des engins sont réalisés chez les prestataires agréés. Les seuls déchets pouvant éventuellement être produits sur l'installation sont des déchets souillés lors de déversement accidentel. Ils seront évacués via un prestataire agréé, de type CHIMIREC.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Les engins sont tous équipés d'un extincteur et d'un kit antipollution en cas de déversement accidentel. Le personnel intervenant sur ce site sera formé à la manipulation d'extincteur et à celui du kit antipollution.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

2308mandatsigne.PDF

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

plan_situation_cadastre.png

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

planensemblecompressed.pdf